



FINALE DES CLUBS & BASSINS 2018
DE LA COUPE DE FRANCE J/80

TEAM RACE

INSTRUCTIONS DE COURSE TEAM RACING 2017-2020
(Version Mars 2018)

Finale des bassins de coupe de France J/80 - 2018

INSTRUCTIONS DE COURSE

Abréviations :

J	Jury	CC	Comité de Course
AO	Autorité Organisatrice	RCV	Règles de Course à la Voile
IC	Instructions de Course	AC	Avis de Course

1 REGLES

1.1 La régata sera régie par :

- (a) les « règles » telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'Annexe D des RCV.
- (b) Les règles d'utilisation des bateaux (annexe C des IC), qui s'appliquent également aux courses d'entraînement.

1.2 Le droit d'appel sera supprimé selon la RCV 70.5.

1.3 La RCV 49.2 ne s'appliquera pas.

1.4 La RCV 31 est modifiée comme suit : « *En course*, ni l'équipage ni une quelconque partie de la coque d'un bateau ne doit toucher une *marque* de départ avant de *prendre le départ*, une *marque* qui commence, délimite ou termine le bord du parcours sur lequel il navigue, ou une *marque* d'arrivée après avoir *fini*. De plus, pendant qu'il est *en course*, un bateau ne doit pas toucher un bateau du comité de course qui est également une *marque*. »

1.5 Ajouter à la RCV 41 : (e) une aide pour sortir de l'eau et remonter un équipier à bord, à condition que le retour à bord ait lieu à l'emplacement approximatif de la récupération.

Classement

1.6 Ajouter après la première phrase de l'Annexe A5 : « Quand un des bateaux d'une course manque à effectuer le parcours conformément à la règle 28.1, il doit être classé DNF sans instruction ».

Réclamations et pénalités

1.7 Toutes les courses sont jugées sur l'eau.

1.8 La RCV D5 est supprimée. Voir l'article 11 des IC, Avaries.

1.9 Si le jury décide qu'une infraction à une règle n'appartenant pas au Chapitre 2 des RCV n'a eu aucun effet significatif sur le résultat d'une course, il peut prendre l'arrangement qui lui paraît le plus équitable, qui peut être de demander de recourir ou de n'imposer aucune pénalité. Ceci modifie RCV 64.1 et D3.1.

2 INSCRIPTIONS et ADMISSIBILITÉ

- 2.1 Pour rester admissible, l'équipage complet doit, entre 10 heures le 17/03/18 et 12 heures le 18/03/18, sauf prolongation par l'AO, remplir le formulaire d'inscription, régler toute caution pour les dommages et remplir le formulaire de poids de l'équipage comme précisé dans l'AC.
- 2.2 Chaque équipe est responsable des dommages ou pertes subies par son bateau sauf responsabilité autre déterminée par les umpires ou le jury.
- 2.3 Après l'inscription, quand un membre d'équipage est dans l'incapacité de continuer à participer à l'épreuve, le jury peut autoriser un remplacement, un remplacement temporaire ou une autre mesure. La demande de changement sera faite par écrit.

3 COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé sur les baies vitrées du CN Pornic.
- 3.2 Les signaux faits à terre seront envoyés du mât de pavillons situé à l'angle Sud-Ouest du bâtiment du CN Pornic.
- 3.3 Les barreurs doivent assister au premier briefing qui aura lieu à 12 heures le 17/03/18, sauf s'ils sont excusés par l'AO.
- 3.4 Une réunion aura lieu tous les matins à 9 heures.

4 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 4.1 Les modifications aux IC faites à terre seront signalées par l'envoi du pavillon L et elles seront affichées au plus tard 30 minutes avant le départ de toute course concernée.
- 4.2 Les modifications faites sur l'eau seront signalées par l'envoi du pavillon L avec trois signaux sonores. Un umpire peut les communiquer par oral ou par écrit.

5 BATEAUX ET VOILES

- 5.1 (a) L'épreuve se courra sur des bateaux monotype habitable J/80
 (b) Les concurrents sont autorisés à naviguer avec une surface de voilure inférieure à celle demandée par le CC.
- 5.2 L'ensemble de voiles à utiliser sera signalé sur le bateau du CC avec ou avant le signal d'attention. Les signaux auront les significations suivantes :
- | | |
|------------------------------|--------------------------------------|
| Signal..... | Ensemble de voiles à utiliser |
| Pas de pavillon | GV haute + foc + Spi autorisé |
| Pavillon I | GV haute + foc + Spi interdit |
- 5.3 D'autres restrictions ou instructions peuvent être données oralement aux bateaux par un umpire. Le 3ème substitut n'est pas nécessaire.
- 5.4 Le CC décidera des bateaux utilisés pour chaque phase et s'il décide qu'un bateau ne doit pas être utilisé, le barreur à qui ce bateau a été attribué utilisera temporairement un autre bateau.

6 IDENTIFICATION ET ATTRIBUTION DES BATEAUX

- 6.1 Les bateaux seront identifiés par des numéros situés à l'avant de 1 à 6.
- 6.2 Les bateaux seront attribués par l'AO pour une phase selon un tirage au sort antérieur.
- 6.3 Les bateaux seront échangés conformément à la liste d'appariement et au programme des courses.

7 FORMAT DE L'ÉPREUVE ET HORAIRES DES DEPARTS

- 7.1 Le format de l'épreuve et les grilles de départ sont précisés dans les annexes A et B des IC.
 7.2 Le nombre de courses courus chaque jour sera déterminé par le CC.
 7.3 Le CC peut interrompre une phase ou l'épreuve, quand, à son avis, il ne sera pas possible de courir les courses restantes dans les conditions existantes ou dans le temps imparti restant. Les phases précédentes peuvent être terminées à la place des phases ultérieures.
 7.4 Le programme des courses sera affiché au tableau officiel et distribué au briefing. Chaque course sera numérotée.
 7.5 Le numéro de la course à courir sera affiché sur le bateau comité avant le signal d'avertissement.
 7.6 Le départ de chaque course ultérieure sera donné aussitôt que possible après la précédente.

8 ZONE DE COURSE

La zone de course sera située dans la Baie de Bourgneuf proche du port de la Noëveillard.

9 PARCOURS

9.1 Configuration, signaux et parcours à effectuer

(a) Configuration du parcours (pas à l'échelle)

Marque au vent W o

Ligne de départ/arrivée o-----o

Marque sous le vent L o

(b) Signaux de parcours et parcours à effectuer

Les signaux de parcours seront envoyés à l'avant du bateau CC, avec ou avant le signal d'avertissement.

Les marques W et L doivent être contournées à tribord.

<u>Signal</u>	<u>Parcours</u>
Numéro 1	départ - W - L - arrivée
Numéro 2	départ - W - L - W - L - arrivée

(c) Description des marques

Le bateau du CC sera identifié par le pavillon CNP.

La marque de la ligne de départ/arrivée sera une bouée frite ROUGE.

La marque W sera une bouée cylindrique JAUNE.

La marque L sera une bouée cylindrique JAUNE.

9.2 Ligne de départ/arrivée

- (a) La ligne de départ sera une ligne droite entre le côté parcours de la marque de départ/arrivée et le mât avec un pavillon orange sur le bateau du CC
 (c) La ligne d'arrivée sera entre le mât avec un pavillon orange sur le bateau comité et le côté parcours de la marque de départ/arrivée.
 (d) Une bouée peut être amarrée à l'avant sur la ligne de mouillage du bateau du CC. Les bateaux ne doivent pas passer entre cette bouée et le bateau du CC, à quelque moment que ce soit. Cette bouée fait partie de la ligne ou chaîne de mouillage du bateau CC.

9.3 Annulation

La RCV 32 est supprimée et remplacée par : « Après le signal de départ, le CC peut annuler une course pour n'importe quelle raison, après consultation des umpires lorsque cela est possible ».

10 PENALITES POUR DOMMAGE

Quand trois umpires décident qu'un ou plusieurs bateaux ont enfreint la RCV 14 au cours d'un incident avec dommages, ils peuvent imposer sans instruction une pénalité en victoires/défaites tel que décrit dans l'annexe E des IC, sans ajouter de points au score de l'équipe. Le(s) bateau(x) sera(ont) informé(s) aussitôt que possible et pourra(ont) alors demander une instruction, au quel cas les umpires feront un rapport au J qui agira alors en accord avec la RCV Annexe D3.1(d). Toutes pénalités infligées durant l'instruction peuvent être supérieures à celles réclamées par les umpires. Ceci modifie les RCV Annexe D3.1(d)(1) et D3.1(d)(3).

11 AVARIE ET TEMPS POUR RÉPARER

- 11.1 Avant le signal d'attention d'une course ou dans les deux minutes suivant l'arrivée ou dans les cinq minutes après changement de bateau, selon ce qui est le plus tard, un bateau peut arborer le pavillon L pour signaler une avarie ou un dommage du bateau, de ses voiles ou une blessure d'un équipier et demander un retard pour le prochain départ. Il doit se diriger aussitôt que possible du côté sous le vent du bateau du CC et y rester, sauf indication autre.
- 11.2 Le temps accordé pour les réparations sera à la discrétion du CC.
- 11.3 Après le signal d'attention d'une course, celle-ci ne sera pas retardée ni annulée en raison d'une avarie, sauf si le signal d'avarie a été envoyé comme requis par l'IC 10.1.
- 11.4 Sauf lorsque la RCV 62.1(b) s'applique, le fait de ne pas effectuer les réparations dans le temps imparti ou des avaries survenues après le signal d'attention ne pourront donner lieu à réparation (ceci modifie la RCV 62).

12 PROCÉDURE DE DÉPART

La procédure de départ sera :

Signal	Minute	Son	Signal visual
Avertissement	-3	Un	Pavillon J80 envoyé
Préparatoire	-2	Un	Pavillon P envoyé
Une minute	-1	Un long	Pavillon P affalé
Départ	0	Un	Pavillon J80 affalé

13 TEMPS LIMITE

Il n'y aura pas de temps limite pour les courses.

14 PRIX

- 14.1 Le prix principal pour la 1ère place sera une coupe.
- 14.2 Premier prix - Coupe
Deuxième prix - Médaille
Troisième prix - Médaille

15 CODE de CONDUITE

- 15.1 Les concurrents doivent répondre à toute requête raisonnable d'un officiel, y compris la présence aux cérémonies officielles, la collaboration avec les partenaires de l'épreuve et ne doivent pas agir de façon à ternir l'image de l'épreuve.

- 15.2 Les concurrents doivent manier les bateaux et le matériel avec le soin nécessaire, en bon marin, et conformément aux annexes C et D des IC.
- 15.3 Les infractions à l'IC ci-dessus peuvent aussi être transmises au Jury. La pénalité pour une infraction à l'IC 15.2 est à la discrétion du J et peut comprendre l'exclusion de toute participation ultérieure à l'épreuve, le retrait d'un prix en espèces ou l'encaissement des cautions
- 15.5 Les infractions graves à cette IC pourront être communiquées au J par l'AO pour une action selon la RCV 69.

16 DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Arbitres désignés :

Président du comité de course : **Nicolas PECHA**

Chef Umpire : **Jean-Pierre CORDONNIER**

ANNEXE A
LISTE DES EQUIPES ADMISSIBLES

ANNEXE B

FORMAT DE L'ÉPREUVE ET PROGRAMME DES COURSES

FORMAT DE L'ÉPREUVE

1 Première phase – Round Robin(s)

- (a) Chaque équipe disputera un triple Round-Robin – chaque équipe rencontrera trois fois les autres équipes.
 (b) A l'issue de cette phase, les équipes seront classées selon l'Annexe H des IC

2 Deuxième phase – Finale

- (a) Les deux premières équipes de la phase 1 se rencontrent en finale.
 (b) La première équipe remportant au moins deux victoires sera la vainqueur.

LISTE DES COURSES PHASE 1

Triple Round-Robin pour quatre équipes sur 3 paires de bateaux :

	Course	Bateau	Equipe	V S	Bateau	Equipe	Bateau	Attente
Round-robin 1	1	1&4	A		2&5	B	3&6	C
	2	3&6	C		2&5	B	1&4	D
	3	3&6	C		1&4	D	2&5	A
	4	3&6	C		2&5	A	1&4	D
	5	1&4	D		2&5	A	3&6	B
Round-robin 2	6	1&4	D		3&6	B	2&5	A
	7	2&5	A		3&6	B	1&4	C
	8	1&4	C		3&6	B	2&5	D
	9	1&4	C		2&5	D	3&6	A
Round-robin 3	10	1&4	C		3&6	A	1&4	D
	11	1&4	D		3&6	A	2&5	B
	12	1&4	D		2&5	B	3&6	A
Round-robin 3	13	3&6	A		2&5	B	1&4	C
	14	1&4	C		2&5	B	3&6	D
	15	1&4	C		3&6	D	2&5	A
	16	1&4	C		2&5	A	3&6	D
	17	3&6	D		2&5	A	1&4	B
	18	3&6	D		1&4	B	<i>Durée approximative 4h30</i>	

ANNEXE C

UTILISATION DES BATEAUX

1. GENERALITES

Tous les efforts étant faits pour que les bateaux soient identiques, des variations ne pourront donner lieu à réparation (ceci modifie la RCV 62).

2. EQUIPEMENT ET ACTIONS INTERDITES

Sauf en cas d'urgence ou pour éviter un dommage ou une blessure, ou en cas de consigne différente d'un umpire, les actions suivantes sont interdites :

- 2.1 Tout ajout, oubli, ou modification de l'équipement fourni.
- 2.2 L'utilisation de tout équipement dans un but différent de son but d'origine.
- 2.3 Le remplacement de tout équipement sans l'accord du CC.
- 2.4 Manier le bateau de telle façon que l'on puisse raisonnablement prévoir qu'un dommage significatif va en résulter.
- 2.5 Déplacer un équipement de sa position initiale de rangement sauf lorsqu'il est en cours d'utilisation.
- 2.6 Embarquer à bord d'un bateau sans autorisation préalable.
- 2.7 Enlever un bateau de son emplacement à quai ou de son mouillage sans avoir acquitté le règlement de la caution demandée ou sans avoir l'autorisation du CC, ou pendant les jours de course, alors que la flamme Aperçu est envoyée à terre.
- 2.8 Gruter un bateau ou nettoyer des surfaces sous la ligne de flottaison.
- 2.9 Utiliser un ris de fond en tant que ris.
- 2.10 Mettre des pennons sur le spinnaker.
- 2.11 Transpercer les voiles, même pour mettre des pennons.
- 2.12 Les transmissions radio (y compris les téléphones portables), sauf pour signaler un dommage ou répondre à une demande du CC.
- 2.13 Régler ou modifier la tension du gréement dormant sauf le pataras.
- 2.14 Utiliser un winch pour régler l'écoute de la grand-voile, le pataras ou le halebas.
- 2.15 Régler la tension des filières.
- 2.16 Utiliser une ligne de ris comme bordure.
- 2.17 Ne pas passer par les chariots ou poulies de la voile d'avant avant de border sur un winch.
- 2.18 L'utilisation d'instruments électroniques autres que compas et montres (*l'autorisation d'utiliser d'autres instruments fournis avec les bateaux nécessite que ceux-ci soient calibrés*)
- 2.19 Marquer directement la coque ou le pont avec une encre indélébile.
- 2.20 Utiliser un scotch laissant des résidus/ type grey tape.
- 2.21 L'utilisation des haubans (bas hauban y compris) au-dessus des ridoirs inférieurs pour faciliter le virement ou l'empannage, ou pour aider la projection d'un membre de l'équipage hors du bateau est interdite.
- 2.22 Avoir le bout dehors sorti, sauf lorsqu'on envoie, porte ou affale le spinnaker. Le bout dehors devra être complètement rétracté à la première occasion raisonnable après avoir affalé le spinnaker.
- 2.23 Sortir le bout dehors avant d'être sur le nouveau bord du parcours après être entré dans la zone d'une marque à contourner sans porter le spinnaker.
- 2.24 Une infraction aux articles 2.21, 2.22 ou 2.23 de cette annexe ne peut faire l'objet d'une réclamation par les bateaux mais peut faire l'objet d'une action des umpires. Ceci modifie la RCV 60.1.

3 EQUIPEMENT ET ACTIONS AUTORISES

Ce qui suit est autorisé :

- 3.1 Embarquer les équipements suivants :
 - (a) principaux outils
 - (b) ruban adhésif
 - (c) bouts (élastiques ou sinon de 4 mm de diamètre ou moins)
 - (d) marqueurs
 - (e) matériel pour pennons
 - (f) montre, chronomètres et compas à main
 - (g) manilles et manillons

- (h) velcro
- (i) baudrier
- (j) pavillons de remplacements
- (k) équipement individuel de flottabilité si pas fourni par l'organisation

3.2. Utiliser les équipements listés en 3.1 pour :

- (a) éviter que les bouts, voiles et écoutes ne s'emmêlent
- (b) fixer les pennons
- (c) empêcher que les voiles soient endommagées ou tombent par-dessus bord
- (d) marquer les repères de réglage
- (e) effectuer des réparations mineures et réglages autorisés
- (f) faire des signaux requis par l'Annexe C6
- (g) sécurité personnelle

3.3 L'utilisation de caméra type GoPro.

4. EQUIPEMENTS ET ACTIONS OBLIGATOIRES

Ce qui suit est obligatoire :

- 4.1. Compléter un rapport écrit de dommage avant de quitter le bateau et le soumettre au CC, même si le dommage ou la perte n'est pas enregistré. Les rapports doivent inclure les preuves que les éléments peuvent endommager ou désavantager le bateau lors des courses ultérieures. Quand des échanges de bateau sont effectués sur l'eau, le rapport devrait être fait verbalement au CC dès que possible.
- 4.2. A la fin de chaque journée de navigation :
 - (a) plier les voiles, les ranger dans les sacs et à leur place, suivant les consignes,
 - (b) laisser le bateau dans le même état que lors du premier embarquement ce même jour,
 - (c) relâcher la tension du pataras
- 4.3. A la fin du dernier jour de navigation du bateau, nettoyer le bateau (cabine et pont), enlever tous les déchets, adhésifs et marques.
- 4.4. Toute demande de modification de l'équipement du bateau, de quelque façon que ce soit, doit être faite par écrit et formulée pour qu'une réponse oui/non soit possible.
- 4.5. Se conformer à toute règle, y compris les limitations de vitesse et marques de navigation, lors du départ ou retour au mouillage ou à l'appontement.
- 4.6. *(Supprimer si les bateaux n'ont pas de moteur)*
Laisser la manette du moteur en position de marche arrière pendant la course.
- 4.7. Une infraction aux points 4.2 et 4.3 sera considérée comme un dommage et le coût de la remise en état sera déduit de la caution.

ANNEXE D**LISTE D'EQUIPEMENT**

Modifier cette liste si nécessaire.

- D1** Les éléments suivants, non fixés, fournis par l'AO doivent être embarqués à tout moment à leur place pendant la navigation. Toute perte devra être signalée sur le rapport de dommage journalier.

VOILES ET EQUIPEMENT DES VOILES

Grand voile et jeu de lattes
 Petite voile d'avant
 Grand voile d'avant
 Spinnaker
 Une manivelle de winch
 Un tangon de spinnaker
 Deux écoutes de spinnaker
 Deux écoutes de voile d'avant
 Un stick
 Chariot de Génois

EQUIPEMENT DE SECURITE

Extincteur
 Gilet de sauvetage pour chaque membre de l'équipage
 Harnais de sécurité
 Chaise de calfat
 Lampe torche
 Corne de brume
 Gaffe
 Trousse de premier secours
 Seau et amarre
 Fusées
 Bouée de sauvetage
 Pompe de cale

OUTILS

Tous les outils fournis

SYSTÈME DE MOUILLAGE

Ancre et chaîne
 Ligne de mouillage

LIGNE DE MOUILLAGE et PARE BATTAGE

Deux lignes de mouillage
 Deux pare battage

EQUIPEMENT DE LA CUISINE

Panier repas
 tel que fourni par les organisateurs

FUEL ET EAU

Tel que fourni par les organisateurs

ANNEXE E

Pénalités pour dommage suite à un contact entre bateaux

L'article 10 des IC permet aux umpires de décider de la pénalité quand un bateau enfreint la RCV 14. Ce document explique comment les dommages seront évalués et fournit un guide général pour une pénalité appropriée. Quand le jury a de bonnes raisons de le faire, il peut appliquer une pénalité différente.

Les dommages sont divisés en 3 niveaux.

Niveau	Etendue	Conséquence
Niveau A Dommage mineur	Temps de remise en état inférieur à une heure de main-d'oeuvre.	Le bateau peut régater sans réparation
Niveau B Dommage	Temps de remise en état compris entre une heure et cinq heures de main-d'oeuvre.	Le dommage peut nécessiter une réparation (temporaire) avant la prochaine course.
Niveau C Dommage majeur	Temps de remise en état supérieur à 5 heures de main-d'oeuvre	Une réparation du bateau est nécessaire avant la prochaine course.

Victoires/défaites de pénalités – devant être appliquées sans instruction :

Niveau	Round Robin
A	Aucun
B	Moitié d'une victoire/défaite
C	Une victoire/défaite

Quand les deux bateaux enfreignent la RCV 14, ils devraient recevoir chacun une pénalité en victoires/défaites. Si un concurrent demande une instruction après qu'une pénalité en victoire/défaite ait été imposée, le jury peut décider (pendant l'instruction) de donner une pénalité supérieure.

Déductions de la caution de dommage

L'évaluation du niveau de dommage est utilisée seulement pour des victoires/défaites de pénalités, et n'est pas liée aux déductions sur la caution de dommage.

Toutes les victoires/défaites de pénalités seront basées sur l'évaluation du niveau de dommage sur l'eau. L'évaluation ultérieure du niveau de dommage après un examen plus approfondi, aussi bien pour un niveau supérieur qu'inférieur, ne modifiera pas les victoires/défaites de pénalité données sur l'eau.